

Offre de 50 \$ pour le Forfait vie étudiante intense CIBCM^{MD}

Modalités

Cette offre est régie par les lois canadiennes. Aux fins de la présente Offre : « **vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent tout Client admissible; « **nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent la Banque Canadienne Impériale de Commerce; et « **Modalités** » s'entend des présentes modalités qui régissent cette Offre.

1. Offre

L'Offre de 50 \$ pour le Forfait vie étudiante intense CIBC (l'« **Offre** ») commence le 20 novembre 2025 à 00 h 01 (HE) (la « **Date de début de l'offre** »)¹. L'Offre consiste en une prime en argent de 50 \$ (la « **Prime en argent** ») pour l'ouverture d'un Forfait vie étudiante intense CIBC, lequel comprend : un Compte Intelli CIBC assorti de l'avantage Départ Intelli ou des avantages du Programme Intelli pour étudiants, un Compte d'épargne cyberAvantage CIBC et une carte de crédit CIBC pour étudiants (chacun étant un « **Compte** » et, collectivement, les « **Comptes** »), et pourvu que les exigences de l'offre décrites ci-dessous soient respectées. L'Offre est présentée par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « **Banque CIBC** »).

2. Admissibilité

L'Offre s'adresse uniquement aux résidents du Canada et aux étudiants étrangers qui, à la Date de début de l'offre : i) ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence, ii) ne sont pas titulaires (ou cotitulaires) d'un compte chèques ou un compte d'épargne CIBC, ne sont pas titulaires principaux d'une carte de crédit CIBC et, iii) satisfont aux exigences d'admissibilité applicables à chaque Compte. La ou les personnes qui satisfont aux exigences d'admissibilité qui précèdent et qui respectent les présentes Modalités, tel qu'il est déterminé par la Banque CIBC à sa seule discrétion, peuvent être désignées comme un ou des « **Clients admissibles** ». Cette Offre peut être jumelée au Programme Recommandez la Banque CIBC à un ami pour les étudiants, aux offres de prime en argent Départ Intelli CIBCM^{MC} et Intelli CIBCM^{MC} pour étudiants, aux offres de taux spéciaux du Compte d'épargne cyberAvantage CIBC et aux offres de bienvenue de remise en argent, de points Adapta, de points Aventura ou de points Aéroplan pour les cartes de crédit CIBC. Sauf indication contraire de la Banque CIBC, cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre ou prime ni à aucun autre rabais.

3. Exigences de l'Offre

Pour être admissible à une Prime en argent de 50 \$, vous devez remplir les étapes suivantes :

Étape 1 :

À la Date de début de l'offre ou après cette date, présentez une demande en ligne sur la page d'inscription au Forfait vie étudiante intense CIBC ou en personne dans un centre bancaire CIBC et ouvrez votre premier Compte d'épargne cyberAvantage CIBC, votre premier Compte Intelli CIBC assorti de l'avantage Départ Intelli ou des avantages du Programme Intelli pour étudiants, et obtenez votre première carte de crédit CIBC pour étudiants. Une adresse de courriel valide doit être fournie dans le cadre de la demande.

Pour les Comptes ouverts dans le cadre de la demande en ligne pour le Forfait vie étudiante intense CIBC, vous devez finaliser l'ouverture du ou des Comptes pertinents dans un centre bancaire CIBC si nous vous indiquons de le faire pendant le processus de demande.

¹ Si vous êtes admissible, que vous avez présenté une demande et ouvert tous les produits compris dans le Forfait vie étudiante intense CIBC entre le 17 juillet 2024 à 00 h 01 (HE) et le jour précédent la Date de début de l'offre, vous demeurez assujéti aux précédentes modalités du précédent Forfait vie étudiante intense CIBC, et une prime en argent vous sera versée si vous avez satisfait à toutes les exigences de l'offre conformément à ces modalités.

Offre de 50 \$ pour le Forfait vie étudiante intense CIBC

Étape 2 :

D'ici la fin du deuxième mois civil complet qui suit le mois au cours duquel le dernier Compte du forfait a été ouvert (le « **Mois d'admissibilité** »), et au plus tard dans les quatre (4) mois suivant la date d'ouverture du premier Compte, vous devez avoir un solde de clôture d'au moins 100 \$ dans chacun de vos deux comptes, soit votre Compte Intelli CIBC et votre Compte d'épargne cyberAvantage CIBC.

Étape 3 :

Maintenez un solde de clôture de fin de mois supérieur à 0 \$ pendant les deux mois civils qui suivent le Mois d'admissibilité. Les soldes de clôture seront établis en fonction des opérations qui ont été portées à votre compte au plus tard à la fin du mois civil. Dans la plupart des cas, les opérations effectuées après 18 h (HNE) ou les fins de semaine et les jours fériés seront affichées le jour ouvrable suivant.

Par exemple, si vous ouvrez votre dernier Compte du forfait en juillet, vous devez avoir un solde de clôture d'au moins 100 \$ dans votre Compte Intelli CIBC ainsi que dans votre Compte d'épargne cyberAvantage CIBC au 30 septembre. Vous devez ensuite avoir un solde de clôture supérieur à 0 \$ dans ces deux comptes au 30 novembre. La Prime en argent pourrait être portée au crédit de votre Compte Intelli CIBC à tout moment jusqu'au 31 janvier de l'année suivante inclusivement.

4. Limites de l'Offre

Le Forfait vie étudiante intense CIBC peut être ouvert que par un seul Client admissible et non conjointement avec une autre personne. Limite d'une (1) Prime en argent de 50 \$ par Client admissible. Limite d'une (1) Prime en argent par Forfait vie étudiante intense CIBC ouvert.

5. Exécution et conditions de l'Offre :

Si vous êtes admissible à recevoir la Prime en argent, elle sera directement portée au crédit de votre Compte Intelli CIBC dans les deux (2) mois suivant le mois au cours duquel vous avez rempli toutes les exigences de l'offre. Tous les comptes de dépôt et de cartes de crédit doivent demeurer ouverts, non convertis et en règle au moment où la Prime en argent est portée au crédit.

6. Modalités générales

L'Offre est assujettie à toutes les lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux règlements municipaux applicables. Les décisions que nous prenons relativement à tous les aspects de l'Offre sont définitives et lient l'ensemble des clients, sans droit d'appel, notamment toute décision relative à l'admissibilité d'une personne. En participant à l'Offre, vous acceptez d'être lié juridiquement par les présentes modalités.

Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre l'Offre, ou de modifier les présentes Modalités en tout temps, pour quelque raison que ce soit, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de disqualifier toute personne si nous constatons ou croyons (selon une preuve ou un autre renseignement qui nous a été transmis ou que nous avons découvert autrement) que cette personne trafique le processus, l'équité, l'intégrité ou le fonctionnement de l'Offre ou en abuse. Veuillez consulter régulièrement le site cibc.com/francais pour vérifier si les présentes Modalités ont été modifiées. Sous réserve de modifications, les modalités applicables aux produits et services existants demeurent pleinement en vigueur.

En participant à cette Offre, vous acceptez que la Banque CIBC recueille, utilise, communique et partage vos renseignements personnels afin d'administrer cette Offre. La Banque CIBC peut partager ces renseignements avec des tiers qui peuvent être situés à l'extérieur de votre province ou du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [la Politique canadienne en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC](#). Notre politique en matière de protection des renseignements personnels vous renseigne davantage sur vos droits et vos choix en matière de protection des renseignements personnels. Les participants, y compris les Clients admissibles, qui ne veulent pas fournir leur adresse électronique ne seront pas admissibles à l'offre, mais pourront quand même ouvrir les Comptes. Les clients peuvent se désabonner des courriels de marketing connexes en sélectionnant le lien de désabonnement dans le courriel.

Offre de 50 \$ pour le Forfait vie étudiante intense CIBC

En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre, d'une part, les présentes Modalités et, d'autre part, des communications ou d'autres déclarations figurant dans tout document lié à l'Offre, notamment la publicité aux points de vente, à la télévision, imprimée ou en ligne, les présentes Modalités prévaudront, s'appliqueront et auront priorité, dans toute la mesure où la loi le permet. En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre les versions française et anglaise des présentes Modalités, la version anglaise prévaudra et aura force obligatoire dans toute la mesure permise par la loi.

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

^{MD/MC} Marque de commerce de la Banque CIBC.

^{MD} Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC.